

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

**RÉUNION D'INFORMATION
DES PARENTS D'ÉLÈVES DE 2^{DE} GT
DU 1^{ER} FÉVRIER 2019 :**

BACCALAURÉAT 2021

Orientation et Affectation





SOMMAIRE

- Quels sont les élèves concernés par la réforme du baccalauréat?
- Le nouveau baccalauréat
- Baccalauréat 2021 : les nouveautés
- La voie générale : la première et la terminale
- La voie technologique : la première et la terminale
- L'orientation en classe de seconde
- La réorientation

QUELS SONT LES ÉLÈVES CONCERNÉS PAR LA RÉFORME ?

- La réforme concerne **les élèves qui entrent en 2^{de} générale et technologique** en septembre 2018.
- La première session du nouveau baccalauréat général et technologique a lieu en 2021. Le contrôle continu et les épreuves anticipées commenceront dès la classe de 1^{re}, en 2019-2020.

BAC GENERAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL ?

- **VOIE GENERALE** : Elle prépare les élèves à la poursuite d'études supérieures longues (Université, CPGE, Ecoles). Les élèves suivent un cycle d'études de deux ans pour la préparation d'un baccalauréat général. Ce cycle composé de la première et de la terminale est organisée en enseignements communs, en enseignements de spécialité et en enseignements optionnels, de manière à préparer progressivement les élèves à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures. Vous y trouverez un enseignement théorique et abstrait.
- **VOIE TECHNOLOGIQUE**: enseignements généraux et technologiques : vous y trouverez un enseignement plus appliqué avec une alternance de cours théoriques, d'études et de mise en pratique d'applications concrètes (fabrication, études de dossiers, manipulation en laboratoire) . Cette voie prépare, entre autres, à la poursuite d'études supérieures en 2 (DUT ou BTS) ou 3 ans après le bac. Elle permet aussi de poursuivre jusqu'à bac + 5 pour les meilleurs étudiants. Il existe plusieurs séries: STMG, STI2D, ST2S, STL, STD2A , STAV.

BAC GENERAL, TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL ?

- **VOIE PROFESSIONNELLE:** Le bac pro offre une qualification reconnue sur le marché de l'emploi et répond à la demande des entreprises de la production et des services. L'enseignement se réfère à des métiers et comprend des stages appelés PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) et l'évaluation est effectuée pour l'essentiel en CCF (Contrôle en cours de formation).

Il permet d'accéder rapidement au monde du travail mais c'est aussi devenu un diplôme qui permet un accès facilité à la poursuite d'études en BTS.

LE NOUVEAU BACCALAURÉAT

- Pour simplifier une organisation trop compliquée (*auparavant : entre 12 et 16 épreuves selon le parcours des élèves*)
 - En fin de 1^{re} : une épreuve anticipée de français (écrit et oral)
 - En terminale : quatre épreuves (deux épreuves écrites dans les enseignements de spécialité, une épreuve écrite de philosophie, et une épreuve d'oral terminal)
 - L'organisation des épreuves va moins perturber le fonctionnement des lycées. Les élèves de seconde pourront ainsi travailler jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- Pour valoriser le travail et la progression des lycéens
 - Le nouveau baccalauréat comprendra une part de contrôle continu, qui valorise le travail des élèves tout au long des classes de première et de terminale,

LE NOUVEAU BACCALAURÉAT

- Pour mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
 - Un temps dédié à l'orientation en 2^{de}, en 1^{re} et en terminale
 - Deux professeurs principaux en terminale
 - La suppression des filières et un même diplôme pour tous, avec des enseignements communs, des enseignements de spécialité et la possibilité de choisir des enseignements optionnels
- Pour servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur
 - Les lycéens bénéficient d'enseignements communs à tous, qui garantissent l'acquisition des savoirs fondamentaux et favorisent la réussite de chacun.
 - Les lycéens choisissent des enseignements de spécialité pour approfondir leurs connaissances et affiner leur projet dans leurs domaines de prédilection.

LE BACCALAURÉAT 2021

■ Fin des séries en voie générale :

les élèves se spécialisent dans les enseignements qui les motivent

Les séries L, ES et S disparaissent. Les élèves suivent désormais des enseignements communs, les enseignements de spécialité qu'ils ont choisis et, s'ils le souhaitent, des enseignements optionnels.

Pour tous :

voie
générale
+
voie
technologique

- Les épreuves terminales comptent pour 60 % de la note finale
 - 1 épreuve anticipée de français en 1^{re} (écrit et oral).
 - 4 épreuves en terminale : 2 épreuves de spécialité, 1 épreuve de philosophie et une épreuve orale terminale.
 - Ces épreuves sont organisées sur le modèle des épreuves actuelles du baccalauréat.

- Le contrôle continu représente 40% de la note finale
 - 10 % pour la prise en compte des bulletins de 1^{re} et de terminale dans l'ensemble des enseignements pour encourager la régularité du travail des élèves.
 - 30 % pour des épreuves communes de contrôle continu organisées pendant les années de 1^{re} et de terminale afin de valoriser le travail des lycéens.

Les épreuves de rattrapage :

Un élève ayant obtenu une note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 10 au baccalauréat peut se présenter aux épreuves de rattrapage : deux épreuves orales, dans les disciplines des épreuves finales écrites (français, philosophie, ou enseignements de spécialité).

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu compte pour **40%** dans la note finale du baccalauréat avec deux types d'évaluation :

- Des épreuves communes de contrôle continu qui représentent **30%** de la note finale du baccalauréat et sont organisées en première et en terminale
 - Elles sont organisées en trois séquences :
 - Deux séquences d'épreuves lors des deuxième et troisième trimestres de la classe de 1^{re}
 - Une séquence d'épreuves au cours du deuxième trimestre de la classe de terminale.
 - Elles portent sur les enseignements qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.
 - Elles sont organisées dans chaque lycée. Les sujets sont sélectionnés dans une banque nationale numérique, afin de garantir l'équité entre tous les établissements. Les copies sont anonymes et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

- Les notes des bulletins scolaires de première et de terminale compteront pour l'obtention du baccalauréat, à hauteur de **10%**



CONTRÔLE CONTINU

40%
de la note finale

60%
de la note finale

ÉPREUVES FINALES



10% de la note finale :
bulletins scolaires
de première et de terminale



30% de la note finale :
épreuves communes
2 séries en première
1 série en terminale



1 épreuve anticipée
en première
Français écrit et oral



4 épreuves finales
en terminale
Enseignements de spécialité (2)
Philosophie
Oral final

ÉTAPES DE LA SCOLARITÉ DES FUTURS BACHELIERS 2021

Rentrée 2018 :

- la seconde générale et technologique connaît de premiers ajustements

Rentrée 2019 :

- les classes de seconde et de première sont rénovées avec de nouveaux horaires et de nouveaux programmes
- 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première
- Juin 2020 : épreuves anticipées de français en première

Rentrée 2020 :

- la classe de terminale est rénovée
- 2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020-2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu
- Printemps 2021 : deux épreuves écrites de spécialités
- Juin 2021 : épreuves écrite de philosophie et épreuve orale terminale

Juillet 2021 : délivrance du nouveau baccalauréat

LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE EN VOIE GÉNÉRALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- **Des enseignements communs à tous les élèves :**
 - Français (en première seulement) : 4 h
 - Philosophie (en terminale seulement) : 4 h
 - Histoire géographie : 3 h
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h30
 - Enseignement scientifique : 2 h
 - Education physique et sportive : 2 h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les élèves de la voie générale choisissent d'approfondir progressivement des **enseignements de spécialité**.
 - A la fin de la seconde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent une combinaison de **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
 - A la fin de l'année de première, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les deux **enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS

- Les enseignements de spécialité sont choisis en seconde dans la perspective d'un parcours en voie générale vers la classe de première (3 enseignements de spécialité) et de terminale (2 enseignements parmi les trois initiaux).
- Ils doivent répondre **aux goûts et aux motivations** des élèves dans les domaines qu'ils souhaitent approfondir pour construire leur projet personnel.
- Prendre en compte **ses aptitudes et sa motivation**
En classe de seconde, le choix de ces enseignements vise à identifier les spécialités dans lesquelles **les aptitudes et l'intérêt** des élèves garantiraient la motivation nécessaire à leur réussite dans la suite de leur parcours au lycée.

CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS

- Préparer sa poursuite d'études et sa réussite dans l'enseignement supérieur
- À l'issue de la classe de première, les élèves préciseront les deux enseignements de spécialité qu'ils garderont pour les approfondir et conforter la suite de leur parcours. Les compétences qu'ils auront développées en fin de lycée leur **permettront de choisir en classe de terminale les formations post-bac** dans lesquelles ils seront les plus à même de réussir **au vu des attendus de l'enseignement supérieur**, et conformément au projet personnel qu'ils auront approfondi.
- Un outil en ligne pour vous aider dans vos choix
<http://www.horizons2021.fr/>

HORIZONS 2021
CHOISIR SES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ EN SECONDE

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Les lycées proposeront des combinaisons de spécialités parmi différentes disciplines :

1-Mathématiques

2-Physique-chimie

3-Sciences de la Vie et de la Terre

4-Sciences économiques et sociales

5-Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques

6-Humanités, littérature et philosophie

7-Langues, littératures et cultures étrangères

8-Arts plastiques

9-Histoires des arts

10-Musique

11-Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

12-Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

13-Numérique et sciences informatiques

14-Sciences de l'ingénieur

- Les spécialités les plus rares seront proposées dans quelques établissements par académie

LES NOUVEAUTÉS À PARTIR DE 2019/2020

- Des enseignements optionnels pour renforcer ses connaissances et bien se préparer à l'enseignement supérieur :
 - En première et en terminale les élèves de la voie générale pourront choisir un enseignement optionnel :
 - Langue vivante,
 - Arts,
 - Education physique et sportive
 - Langues et cultures de l'antiquité (cumulable avec une autre option),
 - En terminale, les élèves pourront également ajouter un enseignement optionnel pour enrichir leur parcours :
 - « Droit et grands enjeux du monde contemporain »
 - « Mathématiques expertes » s'adresse aux élèves qui ont choisi la spécialité « mathématiques » en terminale
 - « Mathématiques complémentaires » s'adresse aux élèves qui n'ont pas choisi la spécialité « mathématiques » en terminale

LES SPECIALITES PROPOSEES AU LYCEE SCHWEITZER

Histoire des arts	Humanités, philosophie et littérature	Histoire géo, géopolitique et, sciences politiques	Sciences économiques et sociales
Musique	Langues, littérature étrangères	Sciences et vie de la terre	Physique Chimie
Arts plastiques		Mathématiques	

LA VOIE GÉNÉRALE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

Enseignements optionnels

- > Un enseignement en première
Deux enseignements possibles
en terminale
- > Libre choix
- > Durée **3 h**



Enseignements de spécialité

	Au choix 3 spécialités		Au choix 2 spécialités	
	Première	Terminale	Première	Terminale
ARTS	4 h	6 h		
BIOLOGIE, ÉCOLOGIE *	4 h	6 h		
HISTOIRE GÉOGRAPHIE, GÉOPOLITIQUE ET SCIENCES POLITIQUES	4 h	6 h		
HUMANITÉS, LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE	4 h	6 h		
LANGUES, LITTÉRATURES ET CULTURES ÉTRANGÈRES	4 h	6 h		
LITTÉRATURE, LANGUES ET CULTURES DE L'ANTIQUITÉ	4 h	6 h		
MATHÉMATIQUES	4 h	6 h		
NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES	4 h	6 h		
PHYSIQUE CHIMIE	4 h	6 h		
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	4 h	6 h		
SCIENCES DE L'INGÉNIEUR	4 h	6 h **		
SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	4 h	6 h		
	12 h	12 h		

* Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques

** Avec un complément de 2 h en physique

VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Les nouveautés à partir de 2019/2020

- Les enseignements communs
 - En première et en terminale, tous les élèves de la voie technologique suivent des enseignements communs, quelles que soient leurs spécialités.
 - Sont **communs à toutes les séries*** les enseignements suivants :
 - Français (en première seulement) : 3h
 - Philosophie (en terminale seulement) : 2h
 - Histoire géographie : 1h30
 - Langue vivante A et langue vivante B : 4h (dont 1h d'enseignement technologique en langue vivante)
 - Education physique et sportive : 2h
 - Mathématiques : 3h
 - Enseignement moral et civique : 18 heures annuelles

*Sauf TMD et STAV

A LA RENTRÉE 2019 :

■ L'organisation en séries est maintenue

Dès la fin de la seconde, les élèves optant pour la voie technologique choisiront leur série, qui déterminera leurs enseignements de spécialité :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

■ Des enseignements optionnels :

En première et en terminale les élèves de la voie technologique pourront choisir deux enseignements optionnels (au plus) parmi :

- Langue vivante C (seulement pour la série STHR)
- Arts,
- Education physique et sportive.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE : LA PREMIÈRE ET LA TERMINALE

Toutes les séries* Enseignements communs

	Première	Terminale
FRANÇAIS	3 h	-
PHILOSOPHIE	-	2 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	1 h 30	1 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
MATHÉMATIQUES	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	18 h / an	18 h / an

* Sauf TDM et STAV

Enseignements optionnels

> Au choix en fonction de la série

Enseignements de spécialité

3 spécialités Première

STMG
Sciences
et technologies
du management
et de la gestion

- sciences de gestion et numérique
- management
- droit et économie

ST2S
Sciences
et technologies
de la santé
et du social

- physique chimie pour la santé
- biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

STHR
Sciences
et technologies
de l'hôtellerie et
de la restauration

- enseignement scientifique alimentation-environnement
- sciences et technologies culinaires et des services
- économie, gestion hôtelière

STI2D
Sciences
et technologies
de l'industrie et
du développement
durable

- innovation technologique
- ingénierie et développement durable
- physique chimie et mathématiques

TMD
Techniques
de la musique
et de la danse

- option instrument
- option danse

STL
Sciences
et technologies
de laboratoire

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie
- biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

STD2A
Sciences
et technologies
du design et
des arts appliqués

- physique chimie
- outils et langages numériques
- design et métiers d'art

STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant

2 spécialités Terminale

- management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : gestion et finance ; mercatique ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information et de gestion
- droit et économie

- chimie, biologie et physiopathologie humaines
- sciences et techniques sanitaires et sociales

- sciences et technologies culinaires et des services, enseignement scientifique, alimentation, environnement
- économie, gestion hôtelière

- ingénierie, innovation et développement durable avec 1 enseignement spécifique choisi parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique
- physique chimie et mathématiques

- option instrument
- option danse

(Rénovation en cours)

- physique chimie et mathématiques
- biochimie biologie biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

- analyse et méthodes en design
- conception et création en design et métiers d'art

(Dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole avec des enseignements optionnels spécifiques)

EN SECONDE : LES CHOIX DE PARCOURS

- Au 2^{ème} trimestre : les souhaits d'enseignements de spécialité
 - Les élèves visant la voie générale expriment leurs souhaits d'enseignements de spécialité.
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leurs souhaits de série.
 - Le conseil de classe du 2^{ème} trimestre émet des recommandations d'orientation.

- Au 3^{ème} trimestre : les choix d'orientation
 - Les élèves visant la voie générale finalisent leurs choix d'enseignements de spécialité pour la classe de 1^{re}.
 - Les élèves visant la voie technologique expriment leur choix de série pour l'année de 1^{re}.

RÉORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

- DEMANDE D’AFFECTATION EN 1ère PROFESSIONNELLE

Lors de la phase d’affectation dans la voie professionnelle les 2nde GT se porteront candidat prioritairement en 1ère professionnelle. Ceux ayant déjà doublé la classe de seconde bénéficieront d’une priorité supplémentaire pour ce type de formation. Les vœux des élèves seront saisis dans l’application AFFELNET . (Mai)

- DEMANDE D’AFFECTATION EN CAP en 1 AN

Les élèves de 2nde GT peuvent aussi demander à se réorienter vers un CAP en 1 an où ils sont prioritaires.

Les vœux des élèves seront saisis dans l’application AFFELNET

RÉORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE

- DEMANDE D’AFFECTATION EN 2nde PROFESSIONNELLE ou en 1^{ère} ANNEE de CAP 2ANS

Les élèves de 2nde GT peuvent également solliciter une affectation en 2nde professionnelle ou en 1^{ère} année de CAP 2 ans mais ils ne sont pas prioritaires. Ils ne pourront obtenir satisfaction que s’il reste des places une fois les élèves de 3^{ème} affectés. Ces demandes sont déconseillées. Les vœux des élèves seront saisis dans l’application AFFELNET.

Remarque: Les demandes pour l’apprentissage doivent s’effectuer directement par les familles auprès des CFA et des entreprises.

AIDE À L'ORIENTATION

- <http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Au-lycee-au-CFA/Au-lycee-general-et-technologique>
- <http://www.onisep.fr>
- <http://www.secondes2018-2019.fr>
- <http://www.horizons2021.fr/>

SECONDES 2018/2019 * onisep **MON ORIENTATION EN LIGNE.FR**
5 ÉTAPES À LA CARTE pour construire mon avenir au lycée

ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3	ÉTAPE 4	ÉTAPE 5
Je découvre le nouveau lycée Le lycée et le bac 2021 Les étapes clés de la seconde L'aide à l'orientation Entrer en première Les enseignements de spécialité près de chez vous	J'explore le monde économique et professionnel	Je décrypte l'enseignement supérieur	Je construis mes choix	Je m'implique dans la réalisation de mes choix

© MENJ - MESRI - ONISEP 2018 | Infos légales | Données Personnelles